

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

Adresse : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053 Les berges du lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer le fonds commun de placement « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP », promu par la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinar chacune.
Référence de l'agrément	: Agrément n° 15 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: La BIATCAPITAL
Dépositaire	: La BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: La BIATCAPITAL
Distributeur	: La BIATCAPITAL et les agences de la BIAT